

LES CONDITIONS EN BREF :

- **Location du lodge à partir de 1 nuit** : heure d'arrivée à partir de 16h et heure de départ à 11h
- **Le règlement se fait à la réservation en ligne par carte bancaire.** Aucune option ne sera prise en compte sans règlement ;
- **Prix TTC, charges, linge de maison, petit déjeuner et ménage final inclus.**
- **Animaux interdits.**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION – COMPLÈTES

Art.1. Objet : Contrat de location saisonnière établi entre un locataire et le propriétaire de la résidence. Conformément au code du tourisme (art. L324-2), la description et le prix de la location sont communiqués au locataire. Seule l'information éditée sur le site internet (sauf erreur de tarification en ligne) et la fiche de réservation émise par le propriétaire seront considérées comme valables. Les informations diffusées sur les autres sites et réseaux ainsi que les photographies ne sont qu'indicatives. Les conditions générales de location (dénommées CGL) s'appliquent à toute location quel que soit les modalités de la réservation.

Art.2. Locataire : Est considéré en tant que « locataire » la personne qui souscrit le contrat. Celui-ci est tenu de communiquer ses coordonnées complètes ainsi que les noms des personnes qui l'accompagnent et dont il assume de facto la responsabilité. Le propriétaire s'engage à ne divulguer à aucun tiers les informations que le locataire aura été amené à lui fournir à l'occasion du présent contrat, à l'exception des demandes de renseignements formulées par les administrations et/ou tribunaux.

Art.3. Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire a réglé la totalité du montant du séjour après avoir reçu les informations et l'invitation à payer. Un règlement vaut donc contrat et acceptation sans réserve des CGL ainsi que du règlement d'ordre intérieur qui lui est complémentaire (accessible sur le site internet). En l'absence de paiement (sauf mention particulière dans le contrat), le bien reste considéré disponible et le locataire ne peut se prévaloir de la location qui pourra donc être annulée et bénéficier à un tiers. En tous les cas, et par fairplay, le locataire est tenu d'informer immédiatement le propriétaire s'il souhaite ne pas donner suite ou annuler sa demande de réservation ; en cas contraire, le propriétaire est en droit de refuser le locataire pour une demande de séjour ultérieur.

Art 3.1. Durée du contrat et heures d'arrivée et départ : Le locataire conclut un contrat pour une durée déterminée ; il ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de l'expiration de la période de location

initialement prévue par le contrat, sauf accord écrit du propriétaire et règlement anticipé du montant de prolongation autorisée.

Le locataire est attendu le premier jour de son séjour entre 16H00 et 20H00 (selon les saisons) et libère la résidence le dernier jour de son séjour au plus tard à 11H00. Tout retard pour le départ peut faire l'objet d'un supplément jusqu'à une nuit supplémentaire, sauf accord pris.

Art.4. Utilisation des lieux : Le propriétaire fournira un local ou résidence conforme à la description, propre, le matériel fourni étant en parfait état de fonctionnement. Il n'entreprendra aucuns travaux n'ayant pas de caractère d'urgence manifeste, sauf ceux d'entretien des abords nécessaires selon la saison.

- Art. 4.1. Le locataire jouira du bien d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux. Il a bien noté qu'il est strictement interdit de fumer dans les locaux.
- Art..4.2. L'installation de tentes ou le stationnement de caravanes sur le terrain de la propriété louée est interdit.
- Art. 4.3. A son départ, le locataire s'engage à rendre la résidence et ses abords dans un état correct de propreté. L'ensemble du matériel figurant à l'inventaire devra être remis au complet et à la place qu'il occupait lors de l'entrée dans les lieux. Tout remplacement, nettoyage, rangement ou réparations, quelle qu'en soit l'importance, rendus nécessaires par la négligence du locataire, seront à sa charge.
- Art 4.4. Bain nordique

Art.5. Modalités de paiement : tout règlement se fait en ligne à réception du contrat. A l'échéance de 24H au plus, le séjour pourra bénéficier à un tiers. Dans tous les cas, le paiement complet se fait avant l'entrée dans les lieux et ne donne lieu à aucun remboursement par le propriétaire.

Modes de paiement. Le règlement se fait de manière privilégiée via la **plate-forme de paiement en ligne** (par carte bancaire).

Art.6. Tarif : Le prix sont en TTC (TVA incluse), services obligatoires inclus (linge de maison, ménage final et petit-déjeuner) et toutes charges comprises (eau, électricité, bois, internet) dans la limite d'un usage normal. Les prix sont consultables en ligne et peuvent être transmis sur demande.

- Art.6.1. **Consommation de l'énergie :** Le locataire est tenu de veiller à ne pas gaspiller l'énergie (chauffage réduit et lumière éteinte en son absence, etc.). Le prix annoncé lors de la réservation est ferme et définitif, et ne pourra être modifié,

ni à la hausse ni à la baisse, quelle que soit l'évolution de la grille des tarifs (sauf en cas de report où le tarif à la hausse sera appliqué). Le ménage et le linge de lit sont des suppléments obligatoires afin d'assurer la bonne tenue des résidences.

- Art.6.2. Le montant de **la taxe de séjour** est réglementaire et susceptible de modification par l'administration. Elle concerne tous les adultes (+18 ans) et est calculée par nuit. Elle est payée au moment de la réservation, à l'arrivée ou au plus tard le jour du départ. Par facilité de gestion et souci de transparence, elle est proposée au règlement lors de la réservation. Le propriétaire ne peut en aucun cas être tenu responsable du montant des taxes prélevées par les OTA (Airbnb, Abritel, etc.) et n'effectuera aucun remboursement en cas de différence par rapport au tarif effectif réglementaire.
- Art. 6.3. **Des avantages ou ristournes** peuvent être accordées à discrétion de l'hôte ; ils ne sont en principe pas cumulables. La ristourne la plus avantageuse s'applique. Elles doivent avoir été notifiées lors de l'édition du contrat et ne sont pas remboursables ultérieurement.
- Art. 6.4. Des **frais complémentaires** pourront être demandés pour tout travail administratif complémentaire hors de la gestion d'un contrat (ex : services supplémentaires demandés, devis et dossiers préparés et non validés, options prises après validation du séjour, ...).

Art.7. Participants au séjour : Le présent contrat est établi pour un hébergement spécifique d'une certaine capacité.

- Art. 7.1. Le nombre de participants ne peut être supérieur à la capacité d'accueil maximum indiquée sur l'état descriptif de la résidence. A titre exceptionnel, s'il était dérogé à cette règle avec l'accord écrit du propriétaire ou de son mandataire, ce dernier est en droit de majorer le prix.
- Art. 7.2. Les locataires utilisant les plates-formes des OTA sont également tenus de fournir les informations d'identité complètes. Seules les personnes identifiées pourront être bénéficiaires de l'assurance assistance-annulation.
- Art.7.3. Concernant **les animaux : ils sont strictement interdits.**

Art.9. État des lieux et inventaire : Le bien loué sera considéré comme parfaitement propre, équipé et exempt de dommages à l'entrée du locataire. En cours de séjour ou au plus tard à sa sortie, le voyageur signale tout problème, dégât ou casse. Le propriétaire interviendra au plus vite dès qu'il est informé d'un problème. En cas de constat de dégradations, le locataire sera contacté et informé sous huitaine.

Art.10. Conditions de modification et d'annulation d'un séjour : des modifications peuvent être prises en compte jusqu'à 24 heures avant le séjour. Les remboursements

éventuels sont fait par l'assurance (sous ses conditions contractuelles et sous réserve que le contrat ait été souscrits lors de la réservation).

- **Art. 10.1. Report d'un séjour : modification possible des dates du séjour jusqu'à 24 heures avant le séjour.** Le report est à faire dans les 12 mois à partir de la date d'annulation et aux conditions de location du moment du nouveau séjour (les CGL éventuellement adaptées s'appliquent à ce contrat reporté), selon les disponibilités de la nouvelle date. Le tarif du moment de la nouvelle réservation sera appliqué (sans aucun remboursement au cas où la date de séjour choisie serait moins chère, la différence étant imputée en frais de dossier).
- **Art. 10.3. Annulation d'un séjour :** toute résiliation de réservation se fait via les plates-formes OTA, la date de réception faisant foi. En dehors des conditions mentionnées par ailleurs dans le présent document, aucun remboursement ni report n'est effectué, non plus dans les cas suivants : arrivée retardée, non présentation et départ anticipé quel qu'en soit la raison, diminution du nombre de participants, circonstances indépendantes de la volonté du propriétaire (météo, panne, émeute, épidémie, guerre, etc.).
- **Art.10.4. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures** (no show) qui suivent la date d'arrivée indiquée sur la réservation, son séjour est annulé et le propriétaire peut disposer de sa location à sa guise ; la totalité du séjour et frais liés restent acquis et sont dû au propriétaire.

Art.13. Litige : de manière générale, toute réclamation doit être adressée dans les meilleurs délais par e-mail à lodgeamelie6@gmail.com, qui interviendra pour favoriser le règlement à l'amiable du litige. Pour les litiges qui naîtraient de l'inexécution du présent contrat, seules les Tribunaux du ressort du département de la résidence sont compétents.

Ces CGL sont susceptibles d'évoluer, toujours dans un souci de clarté et de respect réciproque des engagements. Pour toutes questions, le service des réservations est à votre disposition.

Mise à jour du texte au 03/03/2026.